

FAQ: FOIRE AUX QUESTIONS

Des questions ? Découvrez tout ce que vous devez savoir en parcourant la Foire aux Questions APEXA.

1 À PROPOS D'APEXA

2 INSCRIPTION

3 SÉCURITÉ

4 VOTRE PROFIL APEXA

5 MISE SOUS CONTRAT - COMMENT FAIRE



+ À PROPOS D'APEXA

Qui est propriétaire d'APEXA ?

APEXA est une filiale de LOGiQ3 Group, une société privée située à Toronto en Ontario.

Qui finance APEXA ?

Les assureurs et les AG paient une cotisation annuelle calculée en fonction du nombre de conseillers inscrits à APEXA. Le coût par conseiller diminue à mesure que le nombre de conseillers augmente et il y a un montant total annuel maximum. Aucuns frais ne seront facturés aux conseillers par APEXA

Pourquoi ai-je été invité à m'inscrire à APEXA ?

Votre AG et les assureurs utilisent APEXA pour gérer la vérification, la mise sous contrat, la conformité des conseillers, des entreprises en assurance vie et des actionnaires des entreprises. Pour respecter leurs exigences, vous devez vous inscrire à APEXA et gardez votre profil à jour.



+ INSCRIPTION

Comment puis-je m'inscrire à APEXA ?

Votre AG doit être inscrit à APEXA pour que vous puissiez créer un compte. Il vous enverra une invitation par courriel qui contiendra les renseignements nécessaires à l'inscription. Si votre AG est inscrit à APEXA et vous n'avez pas encore reçu d'invitation, veuillez communiquer avec celui-ci. Si vous êtes un AG ou un assureur et désirez vous inscrire à APEXA, veuillez communiquer avec nous en [clicquant ici](#).

J'ai reçu une invitation pour m'inscrire, que dois-je faire maintenant ?

Votre invitation comporte un lien. Suivez le lien pour créer votre mot de passe et compléter votre profil. Dès que votre profil sera complété, vous serez inscrit à APEXA.

Je ne trouve plus mon courriel d'inscription. Que dois-je faire ?

Demandez à votre AG de vous transmettre une nouvelle invitation.

J'ai reçu une deuxième invitation à APEXA, dois-je m'inscrire de nouveau ?

Non, vous n'avez pas besoin de créer un autre profil ou de vous inscrire de nouveau. Les invitations subséquentes contiendront les contrats liés à l'AG qui vous a transmis l'invitation ainsi que les assureurs associés. Suivez les instructions contenues dans le courriel afin d'ajouter les contrats à votre profil.

Quand mon AG sera-t-il inscrit à APEXA ?

C'est votre AG qui décide à quel moment il s'inscrira. Communiquez avec lui pour connaître son échéancier.

J'ai reçu un courriel qui me dirige vers le site de Backcheck. Pour quelle raison ?

Les assureurs et les AG demandent une vérification d'antécédents criminels avant d'établir un contrat. C'est Backcheck qui effectue cette vérification.



SÉCURITÉ

Comment garantissez-vous la sécurité de mes renseignements personnels ?

Afin de desservir les AG et les assureurs, nous devons répondre à leurs exigences strictes en matière de confidentialité et de protection des données. Cela signifie que vos informations sont conservées en toute sécurité conformément à leurs standards.

Quels renseignements sur les clients sont enregistrés dans APEXA et comment sont-ils protégés ?

APEXA ne gère que les contrats entre vous, à titre de conseiller ou d'entreprise, et les AG ou les assureurs avec lesquels vous travaillez. **AUCUN** renseignement sur les clients n'y est enregistré.

Est-ce que les AG et les assureurs peuvent consulter mes unités de formation continue ?

Non, l'outil de suivi des unités de formation continue est réservé à votre usage personnel. Les AG et les assureurs n'ont pas accès à cette section.

Est-ce qu'APEXA transmet des informations au sujet des contrats que j'ai avec des assureurs aux organismes de réglementation provinciaux ?

Non.



+ VOTRE PROFIL APEXA

De quoi ai-je besoin pour créer mon profil ?

Pour créer votre profil, vous devrez fournir :

- Votre historique de vos adresses des cinq dernières années
- Une copie numérique de votre police d'assurance E&O
- Une copie numérique de votre permis/certificat-provincial

- Des renseignements sur les assureurs pour lesquels vous avez déjà travaillé
- Une copie numérique d'un chèque annulé

Si vous représentez une entreprise, vous devrez également fournir :

- La date de constitution de l'entreprise
- Une copie numérique des statuts de constitution
- La liste des actionnaires

Qui peut consulter mon profil de conseiller ou d'entreprise ?

Toutes les parties avec lesquelles vous avez un contrat ou à qui vous avez envoyé une demande de contrat peuvent consulter votre profil.

Dois-je informer mon AG ou les assureurs lorsque je mets mon profil à jour ?

Non. Ils seront automatiquement informés des mises à jour que vous apportez à votre profil.

Pourquoi ne puis-je pas consulter tous mes contrats dans mon profil ?

Si tous vos contrats ne sont pas liés à votre profil, c'est parce que l'un des AG ou l'un des assureurs avec lequel vous êtes associé n'est pas encore inscrit à APEXA. Lorsqu'il s'inscrira à APEXA, vous recevrez un courriel vous invitant à ajouter ces contrats à votre profil.

À quelle fréquence dois-je me connecter à APEXA ?

Vous serez avisé par courriel de la nécessité d'ouvrir une session dans APEXA afin d'effectuer une modification à votre profil. Vous pouvez également ouvrir une session en tout temps pour modifier vos renseignements personnels, par exemple changer votre adresse, vos renseignements bancaires, votre numéro de téléphone, etc.

Que se passe-t-il si j'ai fait une erreur en créant mon profil ? Puis-je la corriger ?

Vous avez fait une coquille ou avez oublié d'inclure un renseignement ? Ce n'est pas grave ! Vous pouvez ouvrir une session, faire une mise à jour ou une modification et sauvegarder les changements apportés. Votre AG ou les assureurs inscrits à APEXA seront automatiquement informés de la mise à jour.

J'ai dû remplir un formulaire de renseignements pour Equifax dans APEXA. Pour quelle raison ?

Les assureurs et les AG demandent une vérification de solvabilité avant d'établir un contrat. Cette information est fournie par Equifax. Si Equifax ne peut pas trouver de renseignements au sujet de votre crédit, on vous demandera de fournir plus de détails pour faciliter la recherche.

Puis-je consulter mon relevé de commissions dans APEXA ?

Non, APEXA ne contient aucune information sur les commissions. Veuillez communiquer avec votre AG pour obtenir cette information.

Puis-je obtenir un état des résultats dans APEXA afin de remplir ma déclaration de revenus ?

Non, APEXA ne produit pas d'état des résultats. Veuillez communiquer avec votre AG pour obtenir l'information requise.

Comment s'utilise l'outil de suivi des unités de formation continue ?

L'outil de suivi des unités de formation continue est réservé à votre usage personnel. Vous pouvez faire le suivi de vos unités et télécharger vos certificats ou vos documents numériques pour garder vos dossiers à jour. Les AG et les assureurs n'ont pas accès à cette section.

J'ai suivi un atelier de formation continue présenté par un AG ou un assureur. Peuvent-ils télécharger mes unités de formation continue dans APEXA ?

Non, l'outil de suivi des unités de formation continue est réservé à votre usage personnel. Les AG et les assureurs n'ont pas accès à cette section.





+ MISE SOUS CONTRAT + COMMENT FAIRE ?

J'ai demandé un nouveau contrat, combien de temps prendra le traitement ?

Le processus numérique d'APEXA accélère la mise sous contrat et vous permet de suivre la progression du statut des demandes de contrat. Puisque votre AG ou l'assureur demeure responsable du traitement, nous ne pouvons vous indiquer un échéancier précis pour l'approbation des demandes. Lorsque la demande aura été approuvée, vous en serez informé par courriel. Vous pouvez consulter le statut de toutes vos demandes en suspens en cliquant sur le bouton Mes demandes de contrats en suspens situé sur le tableau de bord de votre profil.

J'ai une demande de contrat en cours, comment puis-je en vérifier le statut ?

APEXA vous permet de suivre les statuts de vos contrats pendant le processus. Si vous demandez un contrat à un assureur par l'entremise de votre AG actuel, vous pourrez voir si le contrat est passé en revue par l'AG ou par l'assureur.

Puis-je annuler une demande de contrat ?

Oui, vous pouvez annuler un contrat, s'il est en suspens, à partir du menu « Demande de contrat ». Si la demande n'est pas en suspens, vous devrez communiquer avec votre AG pour annuler le contrat.

Comment vais-je savoir que mon contrat a été émis ?

Vous serez informé par courriel lorsqu'il y a une mise à jour ou une demande associée à votre profil. Ouvrez une session pour confirmer le statut de votre contrat ou répondre aux exigences en suspens.

Est-ce qu'il y a des copies de mes contrats dans APEXA ?

Si vous aviez déjà des contrats avant de vous inscrire à APEXA, ceux-ci seront indiqués ainsi que les codes de ventes associés. Si vous demandez un nouveau contrat par l'entremise d'APEXA, vous pourrez en consulter une copie dans APEXA..